

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

R E C E P I S S E D E D E P O T

44 RUE DE LA BRETONNERIE
45000 ORLEANS

SERVICE SOCIETES 38.78.07.18 / 38.78.07.20

SERVICE COMMERCANTS 38.78.07.16 MINITEL 36.29.22.22.

COMMAUDIT

26 QUAI DU CHATELET

45000 ORLEANS

V/REF :

N/REF : 95 B 17 / A-3450

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 29/12/95, SOUS LE NUMERO A-3450,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01/12/95
NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

... CONCERNANT LA SOCIETE
TRADE FISHING COMPANY
SOCIETE ANONYME
27 RUE BASSE MOILLERE
45100 ORLEANS

R.C.S ORLEANS B 399 341 460 (95 B 17)

LE GREFFIER

TRADE FISHING COMPANY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 1er DECEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le premier décembre à dix heures, les administrateurs de la société se sont réunis en conseil, au siège de la société.

Sont présents :

- Monsieur Paul HERRERA
- Monsieur Jean-Claude HERRERA
- Monsieur Laurent VIGNELLES

Les trois administrateurs étant présents, le conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination d'un directeur général.

Pouvoirs du directeur général.

Le Président énonce son souhait de se voir adjoindre un directeur général, afin de l'assister dans ses fonctions.

Après discussions le Conseil prend la décision suivante :

Nomination d'un directeur général :

A l'unanimité, Monsieur Laurent VIGNELLES est désigné directeur général à compter de ce jour et pour la durée de son mandat d'administrateur.

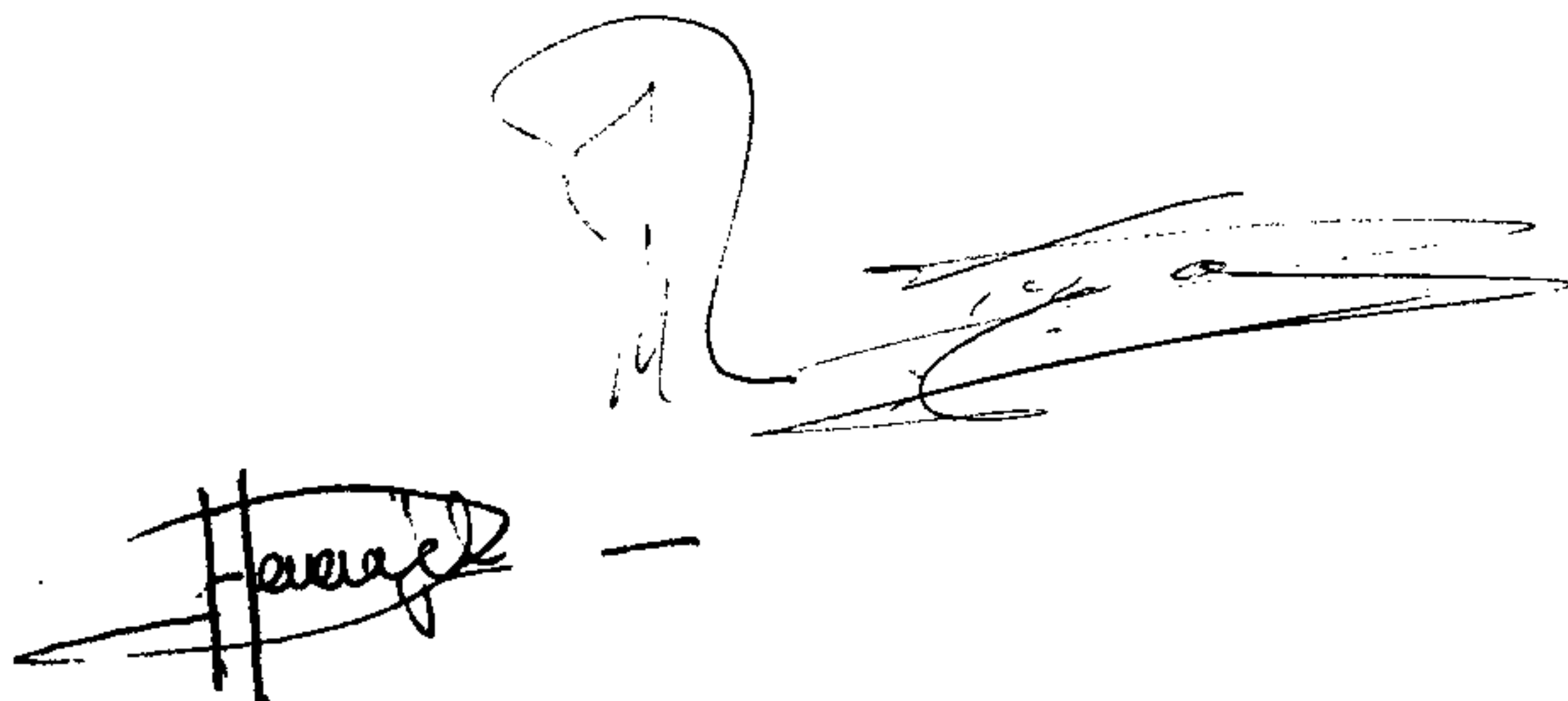
Monsieur Laurent VIGNELLES accepte cette fonction nouvelle et déclare démissionner de son contrat de travail à compter du 1er décembre 1995.

2. Pouvoirs du directeur général

Conformément à l'article 17 des statuts, le conseil détermine l'étendue des pouvoirs du directeur général et décide de lui attribuer les mêmes pouvoirs que ceux conférés au Président du Conseil d'Administration.

Personne ne prenant plus la parole, et tous les points soumis à l'ordre du jour ayant été évoqués, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, sera signé par le Président et le nouveau directeur général.

The image shows three handwritten signatures. The top signature is a large, stylized 'P' followed by a horizontal line. Below it, to the right, is a signature that appears to be 'H. H. H.'. To the left of this, there is a signature that looks like 'H. H. H.' with a horizontal line underneath it.